SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 02 DECEMBRE 2022

PRÉSENTS : Mmes et Mrs Patricia MOMPER - Maire – Jean-Claude FELD – Kathie JUNG - Jean-Pierre LESER - Adjoints - Guy ALBRECH - Virginie FELD - Denis HESSE - Alfred KELLER - Frédéric LEDIG - Perrine MEGEL - Julien PYTKIEWICZ - Michèle SARTORIUS –

PROCURATIONS : Mmes BECK Joëlle - Félicia TRIBOUT - Aurore HOLZER

Mme Joelle BECK est présente à partir de 18h40

❖❖❖❖❖❖❖

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

A la demande de Mme le Maire, 1 point a été annulé

- 8 g : Fresque pour être remplacé par compte rendu des écoles.

1. COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

Le compte-rendu de la séance du 27 septembre 2022 est **approuvé à l'unanimité.**

2a. SUBVENTION 2022

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS :

Mme le Maire présente aux conseillers la demande de subvention déposée par l'Amicale des Sapeurs Pompiers de la Vallée du Strichbach pour l'exercice 2022,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 septembre 2021, qui avait alloué une aide de 1 € par habitant,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,
Vu la population légale au 1er janvier 2022, alloue une subvention de 1 345 € pour l'année 2022 à l'Amicale des Sapeurs Pompiers.
La subvention sera prise en charge sur l'article 65748 ouvert au budget 2022.

2b. DEMANDE DE SUBVENTION :

Union Sportive d'Hundling

Mme le Maire présente aux conseillers la demande de participation financière de la commune déposée par l'US Hundling concernant la remise en état du terrain de football.
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Décide la prise en charge de la réalisation des travaux et de l'inscription du montant sur le budget 2023
- Décide de demander une subvention à la Fédération Française de Football dans le cadre des JO 2024.

2c : SUBVENTION 2022

TELETHON 2022

Ce 1er décembre, la Caravane de l'Espoir du Téléthon des Sapeurs Pompiers de la Moselle a été accueillie par les enfants des écoles Maternelle et Elémentaire de la Commune.
Pour marquer son soutien à cet évènement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser 100 € à l'AFM TELETHON

La subvention sera prise en charge sur l'article 65748 ouvert au budget 2022

3 a. BUDGET 2022 : DECISION MODIFICATIVE N° 3/2022

Vu les crédits inscrits au B.P. 2022,

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 3 abstentions, inscrit la somme de

- **8 200 €** sur l'article 1311, dépenses « aide relance construc° durable »
- **8 200 €** sur l'article 1321, recettes « aide relance construc° durable »
- **4 100 €** sur l'art. 231, prog 338 « M.A.M. »
- **1 000 €** sur l'art. 231/040, prog 293 « Bâtiments scolaires »
- **2 000 €** sur l'article 7392221, FPIC

et, en contrepartie, prélève

- **4 100 €** de l'article 231, Prog 324 « Aménagement Pl. Schmitt »
- **1 000 €** de l'art. 231/040, prog 344 « Local poubelles Pl Schmitt »
- **2 000 €** de l'art. 6068, Four. Non stockées

3 b. BUDGET : MANDATEMENT DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT ENTRE LE 1er JANVIER ET LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023.

Mme le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 12 voix pour, 3 abstentions, d'accepter les propositions de Mme le Maire dans les conditions exposées ci-après :

Montant budgétisé : dépenses d'investissement 2022 : **329 597 €**
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)
Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **28 500 €** (< 25% x 329 597 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

	PROG.	ART.	BUDGET 2022	AUTOR. 2023
MOB & MAT ADMINISTRATIF	111	2183	0	0
MAISON DU TEMPS LIBRE	138	2131	1 000	0
MATERIEL ET OUTILLAGE	195	2157	3 000	750
MATERIEL SCOLAIRE	209	2184	4 000	1 000
GYMNASE	210	2131	5 000	1 250
CIMETIERE	243	2131	17 000	2 500
BATIMENT LANGETZEL	288	2131	600	0
P.L.U.	291	202	0	0
BATIMENTS SCOLAIRES	293	231	4 500	1 000
D910 : AMENAGEMENT SECURITE	307	231	45 000	5 000
AMENAGEMENT PLACE SCHMITT	324	231	51 997	0
AMENAGEMENT PAYSAGER	328	231	5 000	1 250
AMENAGEMENT SECURITE	329	231	14 000	3 500
ECLAIRAGE PUBLIC	337	21538	125 000	10 000
M.A.M.	338	231	4 100	1 000
CAVE MAM	343	231	0	0
VIDEO SURVEILLANCE	347	231	5 000	1 250
BIBLIOTHEQUE TRANSFERT	348	231	44 400	0
				28 500

4 a. ENCAISSEMENT CHÈQUE

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal
Autorise Mme le Maire à encaisser la somme de 100 € représentant le produit de la vente d'anciennes dalles de la Piscine.
Le titre sera émis sur l'article 7588 ouvert au BP 2022.

4 b. PARTICIPATIONS FINANCIERES AUX REPAS « PERSONNES AGEES 2022 »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à encaisser les chèques concernant la participation de personnes privées au repas des Personnes Agées du 16 octobre dernier.
Montant total **245 €.**

5. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels,

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer des emplois d'agents recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2023
Sur le rapport du maire,

DECIDE

- **Recenseurs**

D'ouvrir 3 emplois de vacataires pour assurer le recensement de la population pour la période allant du 19 janvier au 18 février 2023.
Les agents seront payés à raison de :
- **2 €** brut par bulletin individuel rempli
- **20 €** indemnité de frais de déplacement

Les agents recenseurs recevront **20 €** pour chaque séance de formation.

- **Coordonnateur d'enquête**

De désigner la Secrétaire de Mairie coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement ;
L'agent bénéficiera d'une augmentation ponctuelle de son régime indemnitaire (I.F.T.S.).

Mme BECK Joelle est présente à partir de ce point

6. COMMISSIONS COMMUNALES

Vu la démission de M. Olivier HAAG, conseiller municipal, et l'entrée de Mme Joëlle BECK au Conseil Municipal, il y a lieu de reprendre la composition des commissions.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Approuve la composition des commissions communales telle qu'elle est proposée en annexe,
- Annule la délibération du 03 juin 2020.

7. DISTRIBUTION DES COLIS DE NOS AINES

Madame le Maire présente la liste des aînés destinataires des colis pour les fêtes de fin d'année 2022. Elle rappelle que ce sont les personnes de 80 ans et plus qui n'ont pas pu se rendre au repas offert par la municipalité le 16 octobre 2022.

8. DIVERS

a) **Eclairage public** : M. Feld Jean Claude fait un rappel des différents travaux concernant l'éclairage public sur la commune. L'éclairage de tout le village est terminé avec une baisse d'intensité de 22 H à 5H du matin. Il reste à mettre en place l'éclairage spécifique sur les lampadaires rue du Paradis, ainsi que sur les 3 lampadaires de la fontaine. Un nouvel éclairage trouvera sa place sur la place Schmitt courant du mois de janvier en Led.
En ce qui concerne le gymnase, celui-ci est doté de Led sur le praticable. La mise en application des secteurs d'éclairage sur celui-ci est en cours avec la société BH, tout ceci en conformité avec le souhait des associations.

b) Mme le Maire propose de faire une journée de cohésion avec tout le personnel communal et élus ainsi que les bénévoles qui œuvrent pour la commune en l'absence de la St Barbe qui cette année qui a lieu à Metzing à la suite du regroupement des Sapeurs-Pompiers de la vallée du Strichbach.

c) Après discussion, le conseil municipal valide le 1er octobre 2023 pour le repas des ainés.

d) Le bénéfice de l'opération des brioches de l'amitié s'élève à 459,62 €. Opération qui a été menée par l'US Hundling et le conseil municipal.

e) **Infos Eoliennes**.

Mme le Maire informe que le projet est toujours en cours et à poser un certain nombre de questions aux sociétés Iberdrola et Total Energie.

Questions : Envisagez-vous de déplacer les éoliennes si la commune décide de ne pas poursuivre.
Réponse : « Nous envisageons plusieurs scénarios pour atteindre un nombre de machines assurant la faisabilité économique du projet. De ce fait, si la commune de Hundling décide de ne pas poursuivre le projet, nous devrons en ce sens définir d'autres alternatives au sein de notre zone d'implantation potentielle. »

Questions : La somme proposée si propriétaire exploitant serait de 12000 € par an, repartie différemment si propriétaire et exploitant différents, est-ce exact ?
Réponse : « La promesse de bail est un acte établi sous seing privé entre le propriétaire, l'exploitant le cas échéant le porteur de projet. Les montants des redevances figurant sur la totalité des promesses de bail sont égaux. La répartition de ces redevances correspond à un accord entre le propriétaire et l'exploitant. »

Question : Avez-vous pris contact avec le propriétaire de la piste ULM ?
Réponse : « Oui, nous l'avons rencontré et nous travaillons ensemble sur les différentes options possibles pour que nos deux activités puissent se poursuivre de façon pérenne. »

Question : Sur quel type de projet vert avec l'enveloppe allouée de 100 000 versée 1 fois
Réponse : « L'utilisation de ce montant doit être en relation avec l'intégration du projet éolien sur son territoire. Nous sommes à l'écoute des demandes qui peuvent être émises par les élus et habitants de chaque commune pour retenir une ou plusieurs mesures. »

Question : Peut-on avoir 4 éoliennes sur une même commune ?
Réponse : « Cela dépend des contraintes et enjeux présents sur chaque commune. »

Question : Quand allez-vous avoir le retour de toutes les études environnementales ?
Réponse : « Nous devrions réceptionner les derniers résultats à la toute fin d'année. Un complément d'études lié spécifiquement aux enjeux environnementaux sera réalisé dans les prochains mois. Nous prévoyons de reconsulter les élus afin de proposer une nouvelle implantation suite à la réception des derniers éléments attendus. »

Question : A quelle période est prévue l'atelier n°2
Réponse : « La démarche de communication et de concertation a été revue au regard des différentes remarques émises par les élus. Nous prévoyons de ce fait de remplacer les ateliers riverains par petits groupes par des permanences d'information (1/2 journée par exemple) au sein de chaque commune. »

Question : Combien de temps mettez-vous pour la construction de 6 éoliennes.
Réponse : « La durée totale du chantier est d'environ 1 an. »

Question : A partir de combien d'éoliennes le projet n'est-il plus rentable pour vous
Réponse : « Nous ne disposons pas encore de tous les éléments nécessaires pour pouvoir le dire. »

Question : Envisagez-vous de revoir vos tarifs
Réponse : « A ce stade du projet, sans connaitre le nombre d'éoliennes et n'ayant pas tous les éléments économiques à notre disposition, nous ne pouvons-nous positionner sur une hausse des montants. »

Question : Avez-vous prévu de faire des fouilles archéologiques ? si oui quand ?
Réponse : « A ce jour aucune fouille archéologique n'est prévue. Au moment de l'instruction de notre dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE), la DRAC sera consultée au titre du code de l'environnement et signalera si certains emplacements doivent faire l'objet d'un diagnostic archéologique avant les travaux de construction. »

Question : Quelle sera la hauteur des éoliennes ?
Réponse : « La hauteur maximale envisagée des machines est de 180 M bout de pâles. Nous allons définir dans les prochaines semaines le

gabarit machine le plus adapté au site au regard des enjeux techniques, environnementaux, paysagers et acoustiques. »

A l'issue de ce retour Mme le Maire précise qu'aucun vote ne se fera tant que toutes les études ne seront pas terminées et proposées au conseil et à la population. Elle précise qu'un cahier de doléances est en place en mairie pour s'exprimer sur le sujet. Des réunions d'informations devraient avoir lieu sous forme de permanence en mairie et qu'il y aura une enquête publique.
Chaque membre du conseil sera libre de s'exprimer sur l'installation d'un parc éolien sur le banc communal. Elle précise que la commune n'a pas de terrain dans cette zone.
Elle précise également que si nous votons un avis négatif, il se peut qu'elles partent sur le banc de Rouhling et en limite d'Ippling sans retour financier. A ce stade c'est la grande inconnue.

f) **P.L.U.**

La commune a engagé la mise en place du Plan Local d'Urbanisme. Document manquant sur la commune à la suite de la suppression du POS (Plan d'Occupation des Sols) en 2017.

Actuellement le travail porte sur les logements vacants et dents creuses. Une cartographie a pu être établie.

Mme le Maire présente les scénarii de développement conformément aux directives de l'état et proposés par le bureau d'études.

Le PADD (Plan d'aménagement du développement durable) du PLU (Plan Local d'Urbanisme) doit s'établir autour d'un objectif démographique. 2 hypothèses de travail : Un maintien de population ou une augmentation de 2,4 % sur 12 ans soit + 33 habitants supplémentaires sur 12 ans.
48 dents creuses avec ou sans rétention, sont identifiées. Dans l'attente du retour des propriétaires qui seront consultés par la mairie sur leur éventuel projet de construction ou de vente de leur terrain, un taux de rétention arbitraire de 50 % est appliqué.

g) **Compte rendu conseil de classe**
Primaire

Effectifs :
Classe de Mme MERCIER (CP/CEI) : 12 CP et 6 CE1 soit 18 élèves
Classe de Mme FISCHER (CE1/CE2) : 7 CE1 et 11 CE2 soit 18 élèves
Classe de Mme MORAND (CM1/CM2) : 13 CM1 et 14 CM2 soit 27 élèves
Total **63 élèves**

L'année prochaine 10 GS arriveront. L'effectif sera de 59 élèves.

Mme Mercier informe du bilan de rentrée et l'organisation pédagogique. Elle fait part des projets d'école et des sorties pédagogiques.

Maternelle

Effectifs : Petite section PS et moyenne section MS de Mme WERNET et Mlle Barbier : 13 PS et 5 MS, soit 18 élèves.
Dans la classe des MS/GS de Mme Feld-Ludwig : 8 MS et 10 GS, soit 18 élèves.

Total : 36 élèves.

Les effectifs sont passés de 34 l'an dernier à 36 élèves cette année.

Ont été abordés les points sur la présentation du nouveau projet d'école, les projets pédagogiques, les animations, les sorties et la sécurité.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été soumis aux conseillers.

Annexe à la délibération n° 6 du C.M. du 02.12.2022

COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire est dans toutes les commissions

1. **COMMISSION DES TRAVAUX**
   Tous les membres du Conseil Municipal

2. **COMMISSION DES FINANCES** :
   KELLER Alfred – FELD Jean-Claude – JUNG Kathie

3. **COMMISSION URBANISME :**
   LEDIG Frédéric – FELD Jean-Claude – LESER Jean Pierre – KELLER Alfred – MEGEL Perrine

4. **COMITE COMMUNICATION :**
   FELD Virginie – MEGEL Perrine – LEDIG Frédéric – JUNG Kathie – TRIBOUT Félicia – MURAT Jérémy

5. **COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES & SCOLAIRES**
   JUNG Kathie – TRIBOUT Félicia – Aurore HOLZER

6. **COMITE EMBELLISSEMENT :**
FELD Virginie – MEGEL Perrine – JUNG Kathie - TRIBOUT Félicia – SCHWARTZ Marie-Claire –SAVARD Urbain – LIBERPREY Benjamin

7. **COMITÉ DES AFFAIRES CULTURELLES & SPORTIVES – ANIMATION**
LESER Jean-Pierre - KELLER Alfred –HOLZER Aurore – TRIBOUT Félicia – BECK Joëlle - MURA Jérémy –

8. **COMMISSION SECURITE**
LESER Jean-Pierre – KELLER Alfred – FELD Jean-Claude – MEGEL Perrine – ALBRECH Guy

9. **COMITE DE PILOTAGE ET GESTION DU GYMNASE & M.T.L.**
KELLER Alfred - LESER Jean Pierre – JUNG Kathie – FELD Jean-Claude – TRIBOUT Félicia – BECK Joëlle
+ Présidents des associations (utilisatrices) + Personnel communal (entretien)

MOMPER Patricia	
FELD Jean-Claude	
JUNG Kathie	
LESER Jean-Pierre	
TRIBOUT Félicia	
ALBRECH Guy	
BECK Joëlle	
FELD Virginie	
HESSE Denis	

HOLZER Aurore	
KELLER Alfred	
LEDIG Frédéric	
MEGEL Perrine	
PYTKIEWICZ Julien	
SARTORIUS Michèle	

2021 326